



PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

C.C.A.S.

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence



des Camélias

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTÉS*

- *Principe de non-discrimination*
- *Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté*
- *Droit à l'information*
- *Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne.
Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation*
- *Droit à la renonciation*
- *Droit au respect des liens familiaux*
- *Droit à la protection*
- *Droit à l'autonomie*
- *Principe de prévention et de soutien*
- *Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie*
- *Droit à la pratique religieuse*
- *Respect de la dignité de la personne et de son intimité*

* Ministère de la famille et des personnes handicapées
Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de la
Résidence des Camélias

Nous vous remettons ce livret d'accueil qui a été conçu pour vous
permettre de faire connaissance avec notre résidence et répondre au
mieux à vos questions et à vos préoccupations.



Le Président du CCAS, Monsieur Stéphane LE DOARÉ,
Maire de Pont-l'Abbé
La vice-présidente, Madame Viviane GUEGUEN
Les membres du Conseil d'administration,
La Directrice, Madame Aline BUREL,
Les membres du Conseil de la Vie Sociale,
Le Personnel et les Résidents
Vous souhaitent une bonne lecture

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Foyer Logement à son ouverture en 1980, la Résidence des Camélias, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale, est devenue un E.H.P.A.D (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) le 1er juillet 2006, date de la signature de la convention tripartite avec le Conseil Général et la Préfecture. Cette convention précise les conditions de financement de l'établissement qui s'engage sur la qualité de la prise en charge des personnes accueillies et des soins qui leur sont prodigués.

La résidence accueille des personnes âgées de plus de 60 ans valides ou en perte d'autonomie, mais aussi des personnes de moins de 60 ans bénéficiant d'une dérogation de la Direction de la Solidarité Départementale du Conseil Général.

L'établissement est habilité à percevoir l'aide sociale, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) et l'allocation personnalisée au logement.

Sa localisation



Située au plein cœur de la ville de Pont l'Abbé, à proximité des commerces, la résidence bénéficie aussi du cadre agréable du jardin aménagé des camélias (plan d'accès en dernière page).

Les bâtiments

- 1 bâtiment de 43 logements qui abrite au RDC les services généraux : le secrétariat/accueil, les locaux de soins (infirmierie, bureau médical...), la salle de restaurant, la cafétéria, le salon de coiffure...

- 18 pavillons
- 23 logements répartis dans 2 bâtiments

La restructuration de l'établissement avec regroupement de l'ensemble des logements sur le site principal est en cours de réflexion.

Les logements

De type T1, T1 bis ou T2 (1 chambre séparée), ils disposent d'un cabinet de toilette avec WC et douche privatifs (sauf T1). Ils sont équipés d'un lit médicalisé, de placards, de prises d'antenne et de téléphone et d'un appel malade. Les résidents peuvent les aménager et les décorer à leur goût en adéquation de leur état de santé.

*V*OTRE ADMISSION

Elle est soumise à inscription préalable (dossier national d'inscription) et se fait après visite de l'établissement, d'une ou plusieurs rencontre(s) avec l'équipe administrative, l'infirmière coordinatrice et le médecin coordinateur de la résidence.

Les pièces à fournir :

- Le livret de famille
- La copie de la carte vitale et de l'attestation de prise en charge de l'assurance maladie et de la mutuelle, le cas échéant
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile personnelle
- Le dernier avis d'imposition et les justificatifs de ressources
- Le dossier médical

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement vous seront remis. Ces documents décrivent l'organisation de la résidence et précisent vos droits et vos obligations et celles de l'établissement.

VOTRE SEJOUR

Les repas

L'établissement assure la restauration. Cette prestation est comprise dans le tarif hébergement.

Les repas sont préparés par les cuisiniers de l'établissement et tiennent compte des régimes alimentaires prescrits médicalement.

Ils sont servis en salle à manger sauf contre indications médicales qui justifient un service en chambre. Les horaires des repas sont les suivants :

- Le déjeuner à 12h
- Un goûter est proposé à 16h
- Le dîner à 18h30



Pour permettre au résident de prendre son petit déjeuner dans son logement à son rythme, le nécessaire est distribué la veille au soir. Si l'état de santé le justifie, il peut être servi en chambre ou à la cafétéria.

Vous avez la possibilité d'inviter des parents ou amis à déjeuner dans la salle des invités à condition de prévenir le secrétariat au moins 48 heures à l'avance (tarifs affichés).

L'entretien des logements

L'établissement assure le ménage des logements en fonction de vos besoins.

Le linge

Le détail du trousseau est précisé dans le dossier d'admission. Il devra être renouvelé tout au long du séjour et doit être marqué nominativement (l'établissement peut assurer le marquage).

L'entretien du linge personnel peut être pris en charge par vous-même (lave linge et sèche linge à disposition), par votre famille ou par la lingère de l'établissement (hormis le linge fragile).

Le linge hôtelier (draps, taies d'oreiller, alèses, torchons, serviettes ...) est fourni et entretenu par un prestataire extérieur.

Le courrier

Il est distribué et relevé chaque jour ouvrable dans les boîtes prévues à cet effet. Vous pouvez aussi vous faire livrer, tous les matins, les journaux locaux.

Le salon de coiffure



Vous pouvez vous faire coiffer dans le salon de coiffure. Des professionnels sont à votre disposition sur rendez-vous à prendre à l'accueil ou auprès du professionnel. Vous pouvez également vous faire coiffer dans votre logement.

Cette prestation est à votre charge.

Notre vie sociale

L'établissement apporte un soin particulier au projet de vie pour dynamiser le quotidien tout en respectant les désirs de chacun. Un agent référent vous accompagnera dans cette démarche.

Vos amis et parents peuvent venir vous rendre visite tous les jours. Les visites sont à privilégier de 11 heures à 20 heures et en respectant l'heure des repas.

Les animations

Tout au long de l'année diverses activités de loisirs sont proposées aux résidents qui le souhaitent : cinéma, lecture, promenades dans le parc, chants, thé dansant, jeux de mémoires, loto... Des sorties sont également organisées en minibus, mis à disposition par la Résidence.

*Chasse aux
œufs 2013*



Chaque jeudi matin, la « boutique » et la « bibliothèque » sont à votre disposition.

Des ateliers sont également organisés par les aides-soignants : jardinage, couture/tricot, informatique, massages bien être...

Deux associations interviennent aussi dans l'établissement : les amis de la résidence et VMEH (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers).

Le conseil de la vie sociale

Composé de membres élus par et parmi les résidents, les familles, le personnel et le CCAS, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Sa composition et les comptes-rendus sont affichés dans le hall d'accueil.

Le culte

La liberté de culte est respectée au sein de la résidence. Sur votre demande vous pouvez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix.

Une lecture de prières ainsi qu'une messe ont lieu une fois par mois pour les résidents qui le souhaitent.

Votre santé

Les soins infirmiers, d'hygiène et de nursing sont assurés par l'équipe soignante de la résidence (infirmières et auxiliaires de soins), encadrée par l'infirmière coordinatrice et le médecin coordinateur.

Vous bénéficiez d'une surveillance continue grâce à un système d'appel malade et au personnel présent 24h/24.

Vous avez le libre choix des autres professionnels de santé (médecin traitant, spécialistes, pharmacies, kinésithérapeutes, podologue, ambulances,...). Les médicaments peuvent également être distribués par l'équipe soignante.

Ces frais sont à votre charge ainsi que les dépenses liées aux examens de laboratoire, de radiologie et aux transports et remboursables par l'assurance maladie.

Les tarifs

Ils sont fixés annuellement par le Conseil Général sur proposition du Conseil d'Administration. Ils comprennent le tarif d'hébergement, variable en fonction du type de logement et le ticket modérateur du tarif dépendance, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) étant versée directement à l'établissement (pour les résidents du département).

Vos principaux interlocuteurs

Vous aurez certainement besoin de réponses et d'éclaircissements sur certains points.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour en parler.

- Aline BUREL, directrice
- Sandrine DRONVAL, infirmière coordinatrice
- Sophie LE CAP et Sabrina TOLEN, chargées de l'accueil et de la gestion administrative
- Annaïg LOUVEL, animatrice
- Patrick RAPHALEN, responsable technique



L'accueil est à votre disposition
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
et le samedi
de 8h30 à 12h30

Vos notes personnelles

A large rectangular box with a wavy bottom edge, containing horizontal lines for writing. The box is empty and ready for use.

RESIDENCE DES CAMELIAS

9 rue Arnoult
29120 PONT L'ABBE



Tél. 02.98.87.23.55

Fax : 02.98.66.10.19



ehpaddescamelias@orange.fr